

PUBLICATION

Décisions prises par le Conseil communal de Montreux Séance du 16 novembre 2022

Conformément à l'art. 162 de la Loi sur l'exercice des droits politiques du 5 octobre 2021 (LEDP – RSV 160.01), la Municipalité porte à la connaissance du corps électoral que le Conseil communal, dans sa séance du mercredi 16 novembre 2022, a adopté les préavis suivants :

Préavis No 31/2022 à la réalisation et l'exploitation d'un réseau thermique, par une société anonyme à créer et le financement des études nécessaires aux travaux d'aménagement en relation avec la mise en place du système de canalisation du réseau thermique

Préavis No 33/2022 relatif à la consolidation et à la pérennisation du Bureau Communal des Ecoles (BCE) et à la mise au budget de 1,1 poste EPT supplémentaire nécessaire à son fonctionnement

Préavis No 36/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 334'000.- au maximum, pour le financement des travaux de rénovation relatifs à des défauts d'étanchéité, de remise aux normes électriques, d'amélioration thermique et de réfection des peintures intérieures et extérieures de l'église catholique Sainte-Thérèse à Clarens

Préavis No 37/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 90'309.10 au maximum, pour le financement des travaux de mise en conformité urgente du palan et de sa structure à la scierie communale des Avants

En vertu de l'art. 160 al. 1 de la loi précitée, les décisions ci-dessus mentionnées peuvent faire l'objet d'une demande de référendum.

Le texte soumis au Conseil communal et le rapport des commissions nommées par ce dernier pour l'examen de ces objets peuvent être consultés au Greffe municipal.

*« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte de signature sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 163 al. 3 LEDP** (art. 164 al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant **du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art. 134 al. 2 et 3 par analogie) ».*

Montreux, le 21 novembre 2022

LA MUNICIPALITE



COMMUNE DE
MONTREUX

EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 16 novembre 2022

Présidence	: M.	Nicolas	BÜCHLER
Secrétaire	: Mme	Céline	MORIER
Les scrutateurs	: Mme	Claudia	HISCHENHUBER
	M.	Samuel	ROCH

Objet : Le préavis No 31/2022 relatif à la réalisation et l'exploitation d'un réseau thermique, par une société anonyme à créer et le financement des études nécessaires aux travaux d'aménagement en relation avec la mise en place du système de canalisation du réseau thermique.

Vu le préavis de la Municipalité No 31/2022 du 2 septembre 2022

Vu le rapport de la commission formée de M. Vincent Haldi, Président

Membres : Mmes Marie-Solène Adamou Moussa, Tanya Bonjour, Charlotte Chevallier
MM. Claude-Pascal Gay, Angelo Giuliano, Yanick Hess, Dominik Hunziker, Lionel Moyard, Michel Posternak, Fabien Willemin

Amendement adopté par le Conseil :

Ajouter un point :

2.1 De remplacer l'achat de certificats CO2 par le partenaire, par l'investissement, d'un montant équivalent, en l'achat de panneaux photovoltaïques ou tout autre système de production d'énergies renouvelables déployées sur le territoire communal.

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 88 OUI, 0 NON et 0 abstentions, décide:

1. d'autoriser la Municipalité à mettre en place un partenariat public/privé avec Romande énergie pour la création d'une société anonyme pour la conception, la réalisation, l'exploitation du réseau thermique et la commercialisation du chaud et du froid sur le territoire de la Commune de Montreux ;
2. de prendre acte du contrat de partenariat convenu à cet effet ;
2.1 De remplacer l'achat de certificats CO2 par le partenaire, par l'investissement, d'un montant équivalent, en l'achat de panneaux photovoltaïques ou tout autre système de production d'énergies renouvelables déployées sur le territoire communal.
3. d'accepter le droit distinct et permanent de la station de pompage du Centre des congrès et d'exposition en faveur de la société anonyme à créer et d'accepter que la valorisation de ce droit soit utilisée pour que la Commune puisse entrer l'actionnariat de la société anonyme selon les conditions développées dans le présent préavis ;
4. de prendre acte qu'à cet effet, une nouvelle cadastration partielle du DP 131 et de la parcelle 526 de la Commune de Montreux est nécessaire ;
5. de valider l'octroi d'un crédit CHF 47'000.- pour la compensation du compte d'attente voté par la Municipalité dans sa séance du 01.05.2020 ;
6. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.108 « Réseau thermique chaud et froid - Prop. DBS-19bis/2020 » ;
7. il est proposé d'amortir les CHF 47'000.- par le compte No 351.00.3329 sur une durée maximum de 5 ans ;

8. de valider l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 180'000.- pour des études des avant-projets d'aménagement des espaces publics dans les secteurs concernés par le déploiement du réseau thermique ;
9. de comptabiliser les CHF 180'000.00 sur un compte d'attente et de transférer ces dépenses sur le futur préavis de réalisation, en cas de refus du futur préavis, ces dépenses seront amorties en 1 fois par le compte 351.00.3329 ;
10. d'autoriser la Municipalité à signer tout actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Nicolas BÜCHLER



La secrétaire :


Céline MORIER



COMMUNE DE
MONTREUX

EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 16 novembre 2022

Présidence : M. **Nicolas BÜCHLER**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : Mme **Claudia HISCENHUBER**
M. **Samuel ROCH**

Objet : Le préavis No 33/2022 relatif à la consolidation et à la pérennisation du Bureau Communal des Ecoles (BCE) et à la mise au budget de 1,1 poste EPT supplémentaire nécessaire à son fonctionnement.

Vu le préavis de la Municipalité No 33/2022 du 9 septembre 2022

Vu le rapport de la commission formée de Mme Marie-Solène Adamou Moussa, Présidente

Membres : Mmes Catherine Morel, Anne Saito
MM. Yahya Berhili, Jean-Marc Forclaz, Mario Gori, Romain Pilloud, Michel Posternak, Benoît Ruchet, Frédéric Willemin

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 80 OUI, 3 NON et 5 abstentions, décide:

1. de la pérennisation d'un poste d'employé administratif BCE de 0,6 EPT
2. de la création d'un poste d'employé administratif BCE de 0,8 EPT (pérennisation de 0.7 EPT existant et création de 0.1 EPT);
3. de la création d'un poste d'Adjoint aux écoles BCE de 1 EPT
4. de porter aux budgets 2023 et suivants un montant de CHF 196'866.75 sur les comptes 500.3011 et suivants;

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Nicolas **BÜCHLER**



La secrétaire :


Céline **MORIER**



EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 16 novembre 2022

Présidence : M. **Nicolas BÜCHLER**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : Mme **Claudia HISCENHUBER**
M. **Samuel ROCH**

Objet : Le préavis No 36/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 334'000.- au maximum, pour le financement des travaux de rénovation relatifs à des défauts d'étanchéité, de remise aux normes électriques, d'amélioration thermique et de réfection des peintures intérieures et extérieures de l'église catholique Sainte-Thérèse à Clarens.

Vu le préavis de la Municipalité No 36/2022 du 29 septembre 2022

Vu le rapport de la commission formée de M. Samuel Roch, Président

Membres : Mmes Claudine Borloz, Charlotte Chevallier, Laurence Sierro, Marie-Solène Adamou
Moussa
MM. Ambroise Crittin, Jean-Marc Forclaz, Pierre Loup, Philippe Morier-Genoud,
Yvon Welte

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 85 OUI, 0 NON et 3 abstentions, décide:

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation relatifs à des défauts d'étanchéité, de remise aux normes électriques, d'amélioration thermique et de réfection des peintures intérieures et extérieures de l'église catholique Sainte-Thérèse à Clarens, tels que décrits dans le préavis N° 36/2022 ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 334'000.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 350.00.3312 sur une période de 30 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Nicolas **BÜCHLER**



La secrétaire :


Céline **MORIER**



COMMUNE DE
MONTREUX

EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 16 novembre 2022

Présidence : M. **Nicolas BÜCHLER**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : Mme **Claudia HISCHENHUBER**
M. **Samuel ROCH**

Objet : Le préavis No 37/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 90'309.10 au maximum, pour le financement des travaux de mise en conformité urgente du palan et de sa structure à la scierie communale des Avants.

Vu le préavis de la Municipalité No 37/2022 du 29 septembre 2022

Vu le rapport de la commission formée de M. Florian Manzini, Président

Membres : Mmes Carole Clavadetscher, Susanne Lauber Fürst, Kyong-Won Schärer
MM. Yvan Aubord, Yanick Hess, Dominik Hunziker, Roland Rimaz, Michael Samuelian

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 88 OUI, 0 NON et 0 abstentions, décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'apurement de CHF 90'309.10 au maximum pour financer les travaux de mise en conformité urgente du palan et de sa structure à la scierie communale des Avants ;
2. de transférer et clôturer le compte d'attente n° 9139.123 « Mise en conformité urgente du palan»;
3. d'amortir cette dépense par le compte de fonctionnement No 325.3313 sur une période de 10 ans au maximum ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Nicolas **BÜCHLER**



La secrétaire :


Céline **MORIER**